

Le SNUEP-FSU dénonce les propositions du rapport Calvez-Marcon car elles menacent la voie professionnelle publique.

C'est le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.



Mouvement INTER 2018

La CAPN Mutation interacadémique 2018 se déroulera, selon les disciplines, du 28 février au 2 mars 2018.

→ Des permanences téléphoniques seront assurées au siège national :

Le mercredi 28 février de 9h30 à 20h

Le jeudi 1er mars de 9h30 à 20h

Le vendredi 2 mars de 9h30 à 13h

Tel : 01 45 65 02 56 – 01 45 65 02 69

→ Vous pouvez aussi nous joindre dès maintenant par mail : capn@snuép.fr

CAPA Classe exceptionnelle

La CAPA aura lieu le 5 mars 2018, le nombre de promotions est de 61, dont 45 au vivier 1. Les documents officiels ainsi que la fiche de suivi se trouvent sur notre site [Espace Gérer sa carrière](#).

Dotations aux classes de 3ème prépa pro pour la rentrée 2018

Les syndicats de la FSU, SNUEP, le SNES, le SNEP et le SNPI ont adressé un courrier au ministre de l'EN concernant la baisse des dotations des classes de 3^{ème} prépa pro. A noter que les établissements font des efforts pour dédoubler ces classes mais au détriment des moyens des Bac pro et de CAP.

GT barème intra

Le GT barème a permis d'introduire les modifications apparues dans l'Intra (Autorité parentale conjointe et parent Isolé), date pour la prise en compte des échelons au 1/09/2017 et classe exceptionnelle (prise en compte du PPCR).

Pour les Segpa, seul le champ "Habitat" reste en Spea, les P7200 seraient traités comme les autres.

Attention, les Segpa auront maintenant un RNE (donc un numéro d'établissement) permettant de les demander.

Mme Gaudy a ensuite soumis quelques points à notre réflexion :

- Le Lot et Garonne est sans enseignants, personne ne veut y aller et ce n'est pas, pour elle, un problème de manque d'enseignants.
- Elle indique que 20 % des entrants au mouvement 2017 ne sont pas cette année face aux élèves (dispo, congés divers, mission...).
- Enfin, 25% des crédits de formation de l'académie vont être consommés pour les seuls déplacements de 80 stagiaires !

Compte rendu du CTA de repli du 1^{er} février 2018

En l'absence de nouvelles propositions du Rectorat concernant la répartition des moyens d'enseignement du second degré pour la rentrée 2018, nos représentants FSU au CTA ont une nouvelle fois voté contre le projet. Vote : CONTRE 10 (FSU- UNSA-FO)

Notre organisation était porteuse de questions diverses abordées lors de ce CTA :

Question sur les moyens mis en place pour amener les bacheliers professionnels à la réussite en BTS.

Réponse : plusieurs groupes de travail IEN/IPR ont eu lieu pour établir des stratégies au cas par cas dans les établissements. Les pistes retenues à titre d'expérimentations sont basées sur des échanges de pratiques entre enseignants, un travail particulier en AP, sans qu'aucun financement supplémentaire ne soit prévu.

Question sur les frais de déplacement et de restauration des professionnels participant aux épreuves de CCF.

Réponse : Certainement pas un manque de moyens, mais c'est à discuter avec le service des examens. Pour les frais de restauration, ils sont à la charge des établissements.

Question sur la lisibilité et l'efficacité des « Pôles de stages » créés par la circulaire du 26 février 2015, permettant d'aider les jeunes, dans un souci d'équité, à trouver des lieux de stage.

Réponse : Les « Pôles de stages » ont connu une évolution en « Comités locaux écoles entreprises » (CLEE).

Un premier Comité est opérationnel à RIBERAC (24), coanimé par le chef d'établissement et un représentant du monde professionnel. D'autres sont en projet, pour certains avancés, LORMONT, MERIGNAC ou SAINT MEDARD, LIBOURNE, MARMANDE, MORCENX. Pour le 64 le projet n'est pas encore concret. Un effort sera fait pour une meilleure publicité autour de ces CLEE.

Question sur la compensation pour nos Lycées Professionnels des baisses des ressources liées à la Taxe d'Apprentissage.

Réponse : Le Recteur ne reçoit aucun moyen de substitution de l'état.

Jean-Luc Massias

Extraits CSE du 25 janvier 2018

« L'enseignement professionnel est sur la sellette, mis en difficulté par la concurrence du développement de l'apprentissage. Sur cette question, la FSU rappelle qu'il appartient au service public de formation de permettre à tous les jeunes d'atteindre à minima un niveau V de qualification sanctionné par un diplôme. La FSU réaffirme que l'offre de formation sous statut scolaire doit rester de la compétence partagée des régions et de l'État et que l'orientation scolaire ne doit pas être transférée aux régions. Elle s'oppose à toute nouvelle réforme sur la taxe d'apprentissage qui diminuerait la part hors quota allouée aux collèges et lycées.

Il y a aujourd'hui urgence à changer de paradigme. La seule révolution copernicienne est celle qui permettra de faire réussir tous les jeunes dans le système éducatif pour les amener à un niveau de qualification.

La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, l'amélioration des conditions de scolarisation et des dispositifs permettant d'accompagner mieux les jeunes dans leurs études et dans leur choix professionnel, donner les moyens aux trois voies du lycée de former l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans... représentent des leviers essentiels.

Si la FSU ne souhaite pas opposer le monde de l'entreprise à celui de l'École, elle demande au gouvernement de dévoiler désormais son plan de revalorisation de l'enseignement professionnel public sans quoi cela reviendrait à valoriser l'apprentissage en entreprise en lieu et place de la formation sous statut scolaire. » CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation

Compte rendu du CTSD 40

Vendredi 9 février a eu lieu le CTSD 2° degré pour les LANDES.

Concernant l'enseignement professionnel, il n'y a pas de gros pb de DGH sur les différents établissements. Le seul point qui nous dérange, c'est la méthode de calcul des effectifs qui est toujours vu à minima et donc cela a une conséquence en termes d'heures. Le DASEN se félicite du H/E mais c'est facile d'avoir un bon H/E quand on minimise les effectifs !

Par contre, nous avons soulevé le problème du fléchage des heures plp dans les dotations dgh. Mme Prabonne nous indique qu'elle donne au total 130.5h pour les 4 divisions de segpa (6',5',4' et 3') et que les textes flèchent 6h d'enseignement pro en 4' et 12h en 3'. Le reste est donné dans le cadre du volume complémentaire. Quand on dénonce la problématique de l'enseignement pro dans les segpa qui ont une finalité d'insertion dans la voie pro pour les jeunes, le DASEN nous répond que cela est du ressort de l'autonomie des établissements. Nous sommes intervenus avec mon collègue du SNUIPP pour dénoncer les méthodes utilisées dans 2 établissements, la segpa de St pierre du mont et celle de Saint Paul lès Dax. Je pense qu'une demande d'audience SNUEP et SNUIPP avec le DASEN permettrait d'éclaircir ce point. De plus, quand j'ai dit à Mme Prabonne la responsable des moyens que l'on était le seul département de l'académie à travailler comme cela, elle nous a répondu que dans les autres départements ils avaient adopté sa méthode depuis 2 ans...

Extraits de la déclaration de la FSU 40 : « Dans les ULIS, c'est encore 14 unités sur 19 qui débordent. Quant aux inclusions, dans des divisions surchargées, comment pourraient-elles être mises en œuvre ? Si votre but est de faire de l'école inclusive, il faut comptabiliser ces élèves dans leur classe de référence : sinon c'est de l'affichage. Dans les SEGPA, l'apparition d'une part variable fragilise les enseignements professionnels et les postes de PLP. Cela éloigne les structures de leur mission initiale à laquelle nous restons attachés : permettre l'intégration de ces jeunes dans les formations professionnelles. »

Frédéric Lalanne

CTSD 33

Le CTSD de la Gironde s'est tenu à la veille des congés. Aucune évolution, bien évidemment, par rapport au document de travail. Ci-dessous les points concernant l'enseignement professionnel :

→ Les élèves d'Ulis ne sont pas comptés dans l'effectif classe (contrairement à ce que nous affirme M. Macé), ils n'entrent donc pas dans le calcul du volume complémentaire. Quand on sait que dans ce calcul un élève "donne" à peu près 0,5 heure et qu'une Ulis tourne autour de 10 à 12 élèves, chaque établissement perd 5h00. Cela veut dire que si ces élèves étaient sans handicap nous aurions plus d'heures pour fonctionner. Autrement dit, plus les enseignants accueillent d'élèves d'Ulis, plus ils perdent de moyens : un comble !!

→ Pour la baisse des effectifs en 6^{ème} Segpa et les ateliers de Segpa dont les heures ne sont pas dédoublées, le DASEN a indiqué que ce n'était pas une volonté de sa part. Le DASEN adjoint évoque les dossiers qui sont mal faits en CM2 pour expliquer les effectifs de Segpa en baisse. Il n'a pas encore de bilan sur le nombre d'élèves de 6^{ème} qui sont passés en 5^{ème} Segpa. Pour le DASEN, il y a trop de Segpa en Gironde !!!

→ Nous avons ensuite posé des questions précises pour essayer de comprendre les fortes variations d'effectifs et de DGH en Gironde mais nous avons refusé de demander des moyens précis pour les uns qui se feraient forcément au détriment des autres.

→ **Lors du vote sur la répartition des moyens en Gironde, nous avons tous voté « contre » sauf un des représentants de l'UNSA qui est aussi chef d'établissement...**

Paul Bousquet

EHPAD : les retraité-e-s continuent !

Les neuf organisations de retraité-e-s ont fait le bilan de la journée du 30 janvier de grève et de manifestations, en défense des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), lancée à l'appel des organisations syndicales des personnels et soutenue par les directeurs d'établissement, à laquelle les personnes retraitées se sont associées et ont largement participé. [....]

Les neuf organisations de retraité-e-s constatent que les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur : les 50 millions de rallonge accordés in extremis ne représentent qu'un peu plus de 6 000 € par établissement. C'est du mépris !

Dans ces conditions, nos neuf organisations estiment que la mobilisation doit se poursuivre et se renforcer, bien entendu aux côtés des personnels du secteur médico-social.

Elles soutiendront toute initiative prise par les fédérations syndicales qui sera arrêtée dans les prochains jours.

Paris, le 13 février 2018

8 mars : journée internationale pour les droits des femmes

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mais cette égalité est loin d'être effective.

Pour la FSU, la cause des femmes n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle exige une volonté politique, des moyens humains comme financiers mais aussi des sanctions contre tous ceux qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

L'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable : elle participe du progrès social.

La FSU condamne la précarité, la pauvreté et le chômage dont les femmes sont les principales victimes, durant leur vie active comme à la retraite. Elle demande au gouvernement de faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle et d'y dédier les moyens nécessaires.

Les femmes représentent 62 % des agent-es.ont de la Fonction publique. La FSU dénonce les mesures comme le gel de la valeur du point d'indice ou le décalage du calendrier PPCR qui, au-delà de l'injustice qu'elles représentent pour l'ensemble des fonctionnaires, sont particulièrement préjudiciables aux femmes. La FSU demande que tous les ministères et toutes les collectivités locales fassent preuve d'une politique volontariste et s'emparent réellement du protocole « égalité professionnelle » dans la Fonction publique du 8 mars 2013 pour remédier aux situations d'inégalité qui persistent.

Les violences sexistes et sexuelles au travail sont inacceptables et ont des impacts conséquents sur la santé physique et mentale des victimes et sur leur carrière professionnelle. Les dernières études révèlent que la Fonction publique n'est pas épargnée. La FSU exige un plan d'ampleur et des moyens humains et financiers fléchés pour lutter contre toutes les formes de violence.

Il est aussi urgent de mettre en place des dispositifs de prévention. La lutte contre les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée doit être un objectif prioritaire. Des modules de formations initiale et continue doivent être initiés pour l'ensemble des personnels.

Pour la FSU, la garantie de services publics pour toutes et tous sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie est aussi un moyen pour accéder à l'émancipation des femmes et à l'égalité.

La FSU organise une journée nationale de réflexion et de débats sur la question de l'égalité professionnelle le 8 mars à Paris. Elle appelle à participer à toutes les actions et mobilisations (rassemblement, débrayage, manifestations, grève...) qui auront lieu dans les régions.

Le Programme Action Publique 2022 contre les services publics

Le Programme Action Publique 2022 / CAP 22 a été lancé par le 1er ministre Edouard Philippe en octobre 2017. L'enjeu est clair : *« accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022. »*

Pour cela la destruction des services publics est au programme : *« Cela pourra notamment conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. »* **Pour plus d'informations :**

www.convergence-sp.fr

Etonnant, non !!!